

Union
syndicale

Solidaires
Île-de-france

infos

JOURNAL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES ILE-DE-FRANCE



Décembre 2017

L'Union syndicale Solidaires déménage en décembre au 31, rue de la Grange-aux-Belles (10^e arrondissement)


Au printemps 2016, il a été acté le principe de rechercher des nouveaux locaux pour abriter l'Union syndicale Solidaires et permettre aux camarades des différentes structures hébergées au 144 boulevard de la Villette de travailler dans des conditions « plus satisfaisantes ».

En effet, depuis 2008 date de notre installation dans le 19^e arrondissement de Paris, les structures nationales de Solidaires (Secrétariat National, Solidaires Fonction publique, Centre de formation CEFI) se sont étoffées. Les activités, tant nationales que locales de l'Union syndicale Solidaires, se sont développées ; c'est le cas en particulier des sessions de formation syndicale organisées sous l'égide de la coordination Solidaires Ile-de-France.

Il nous fallait donc déménager et avoir plus de surface ; nos recherches nous ont conduit à un local situé au 31, rue de la Grange aux Belles (à 10 mn à pied de notre local actuel).

Outre les structures actuellement logées au 144, bd de la Villette (Structures nationales, CEFI, Solidaires Paris et IDF, SUD Prévention & sécurité, SUD Nettoyage et Solidaires RATP), la fédération SUD Education, Solidaires Informatique, la fédération SUD Collectivités Territoriales et le syndicat ASSO ont fait le choix d'intégrer ce nouveau local de 1500 m².

Avec 3 salles de formation dédiées d'une capacité de 25 à 30 personnes, avec une grande salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes, ce nouvel espace ouvert à toutes les organisations de Solidaires sera un véritable outil pour notre développement interprofessionnel.

Clin d'œil de l'histoire : de 1906 jusqu'en 1989, au même emplacement, était implantée la Maison des syndicats. 



Nouvelle

On déménage au 31, rue de la Grange-aux-Belles.....page 2

Territoires

Bourse du travail à Roissypage 4

Syndicalisme

Solidaires 95 remis sur pied.....page 5

Mobilisation

La Bourse du travail de Villejuif n'est pas à vendre.....pages 6-7

Mobilisation

Les emplois aidés (et leur suppression).....pages 8-9

Mobilisation

La marche des hospitalierspages 10-11

Actualité

La Poste : la ruée vers l'or grispages 12-13

Repères

Liste des défenseurs syndicauxpages 14-15

Repères

Conseillers du salarié Solidaires en Ile-de-France.....pages 16-17-18

Repères

Permanences des syndicats en Ile-de-Francepages 18-19

A dispo

Fiches Solidairespage 20

Les roisséens auront-ils bientôt **leur bourse du travail** ?

Plus le temps passe, et plus le chantier de la maison des organisations syndicales de la zone aéroportuaire de Roissy (MOSZAR, dénomination de la bourse du travail de Roissy) donne l'impression d'un serpent de mer ! Les hostilités avaient commencé en 2010, lorsque le gestionnaire Aéroports de Paris (ADP) voulait récupérer l'emprise occupée historiquement par certaines organisations syndicales (CGT, FO, CFE-CGC) du côté de la zone technique (le bâtiment 7592 pour les intimes).



Une mobilisation unitaire (aux OS susmentionnées, s'adjoignent SOLIDAIRES, la CFTC et l'UNSA), sur une longue période, a permis à faire entendre raison au gestionnaire aéroportuaire, du moins en partie.

Certes un nouveau bâtiment, initialement prévu entre le siège de la

Police Aux Frontières (PAF) et le bâtiment de délivrance des badges, a été construit de l'autre côté du parking PR (rue du fer), à proximité de la centrale thermique. Ceci grâce à des fonds apportés pour moitié par la région Île-de-France, et pour autre moitié par Aéroports De Paris. Certes la future bourse du travail bénéficiera d'un double accès aux transports en commun : métro automatique CDGVAL (station PR) et bus 93, 349, 350 (station Tour de contrôle).

Néanmoins les syndicats de la plateforme ne peuvent pas encore prendre possession des locaux. En effet ADP persiste à vouloir faire prendre en charge moult charges par les organisations syndicales, qui joueraient par ailleurs le rôle de syndic !

Ce malgré une marge brute d'exploitation de 40,6 % ces deux dernières années pour ADP ! Cela est d'autant plus incompréhensible que deux cadres dirigeants d'ADP s'étaient engagés favorablement envers la représentation syndicale :

- le directeur de l'immobilier (M. Hine) : "*aux organisations syndicales l'électricité, l'eau, internet*"
- la directrice des ressources humaines (Alice-Anne Médard) : "*en termes de responsabilisation et de développement durable, ADP jouerait le rôle de syndic*".

C'était voilà un an, en mars 2016, alors que les syndicats étaient reçus au siège d'ADP... Depuis, plus grand chose, puisqu'hormis une amélioration des dispositions prévues pour l'accès parking, les syndicats trouvent toujours porte close... ■

Solidaires 95 remis sur pied

Depuis quelques années, les contacts interprofessionnels s'étaient distendus dans le Val d'Oise, et le Solidaires départemental n'avait pour ainsi dire plus d'existence. C'est à présent de l'histoire ancienne. Fin 2015, Sud-Postaux 95 et Sud-Éducation 95 ont pris parallèlement la décision de renouer les liens interpro. Entre temps, les équipes militantes s'étaient en partie renouvelées, de nouvelles s'étaient créées...

Étape 1 : il a donc fallu d'abord retrouver les contacts des camarades, sections et syndicats. Les structures nationales ont été sollicitées et ont communiqué leur implantation dans le Val d'Oise. **Étape 2 :** la lutte contre la loi travail du printemps 2016. Des diffusions de tracts communes ont été organisées, pour mobiliser les salarié-e-s dans le Val d'Oise mais aussi, en interne, reprendre l'habitude des actions interpro, montrer l'intérêt de se rencontrer. **Étape 3 :** la campagne pour les élections dans les très petites entreprises. Même principe : collages, tournées dans les zones commerciales...

Étape 4 : la première réunion de militant-e-s Sud/Solidaires dans le Val d'Oise a consisté en une journée de formation interprofessionnelle, susceptible d'attirer un cercle d'adhérent-e-s plus large que quelques

délégué-e-s par structure. Un camarade de Solidaires Île-de-France est venu faire la formation, qui portait sur l'histoire et les valeurs de Solidaires, et sur les bénéfices retirés de la mutualisation interprofessionnelle de nos ressources. Un gros succès : tout le monde est reparti convaincu que donner du temps et des moyens à l'interpro, c'est se renforcer toutes et tous. Dans les débats, chacun a pu voir que les réalités étaient les mêmes selon les secteurs, dans le privé comme dans le public : précarisation des emplois, conditions de travail dégradées, stratégies patronales pour étouffer la contestation, et volonté commune de construire en réponse un syndicalisme réellement combatif.

Étape 5 : c'est finalement le 28 mars 2017 que s'est tenue la première réunion « officielle » de Solidaires 95. Nous sommes pré-



sent-e-s dans l'industrie, les transports et la logistique, à la Poste, à l'Éducation nationale, aux finances publiques et au ministère de la Justice, dans les collectivités territoriales et la santé et à l'Université de Cergy. Des habitudes d'entraide et de solidarité ont été prises. Dans le cadre de la lutte contre les ordonnances Macron, nous faisons des distributions de tracts tous les quinze jours, dans plusieurs points du département à chaque quinzaine, avec l'objectif de diffusions régulières aux mêmes endroits pour asseoir notre implantation. Les contacts ont aussi repris avec les autres organisations syndicales du Val d'Oise : CGT, FSU, FO. De nombreux chantiers sont en cours : lutter avec le collectif dédié contre EuropaCity, grand projet inutile de centre commercial sur le triangle de Gonesse, coordonner notre intervention dans des zones comme celle de l'aéroport de Roissy, faire connaître notre union départementale dans un objectif de syndicalisation, unir les retraité-e-s... En bref, tout ce qui pourra permettre de tisser un maillage syndical de lutte dans l'un des départements les plus pauvres de la région et les plus inégalitaires du pays. 

Contact : solidaires95@ouvaton.org



La Bourse du Travail de

En plein cœur de l'été, sans doute inspiré par le principe des ordonnances gouvernementales démantelant le droit du travail, le maire de Villejuif veut liquider la Bourse du Travail ! Après un premier assaut de M. Le Bohellec et de sa majorité en 2015, repoussé par une riposte et une mobilisation unitaire des syndicats et des citoyen-ne-s, des négociations avaient été tentées. Elles n'ont pas abouti et sont restées en jachère. Plus d'un an plus tard, sans préavis, le maire a assigné les syndicats en référé devant le tribunal administratif : condamnés à quitter les lieux avant le 30 septembre sous peine de payer 200 euros d'astreinte par jour, ainsi que 2 000 euros, par organisation, au titre des dommages et intérêts !



Depuis son élection en 2014, le maire de Villejuif s'est attaqué à tous les lieux et initiatives de solidarité ou de défense des citoyen-ne-s. La confédération Nationale du Logement a vu, en plein été, ses locaux vidés et son matériel et ses archives jetés à la déchetterie. D'autres associations ont été contraintes de quitter leurs locaux sans délai.

En 2015 ce fut au tour de la bourse du travail, mise à disposition des syndicats depuis 1963, de devenir le cible de ses attaques. Sans aucune délibération du conseil municipal, le maire a décidé de récupérer les locaux de la bourse du travail au profit d'un obscur projet immobilier. Après la mobilisation unitaire des organisations syndicales Solidaires, CGT, FO, FSU, UNEF, il s'est vu contraint d'ouvrir une concertation. Après quatre réunions durant lesquelles aucune proposition de relogement n'a été formulée, le maire a unilatéralement interrompu les négociations. Silence radio pendant un an...

Et, en août 2017, il a saisi le tribunal administratif en référé, d'une demande d'injonction de quitter les lieux sous peine d'astreinte !

Et là, les approximations, les erreurs de procédure et les mensonges s'accumulent. Les organisations syndicales (mais pas toutes, certaines n'ayant jamais reçu de convocation !) sont averties le 7 août d'une audience convoquée pour le 9 août, rendant impossible l'organisation d'une défense construite ! Le tribunal refusera la demande de report formulée par celles-ci ! Le tribunal condamne l'Union Locale Solidaires Villejuif, union locale qui n'existe pas et de fait, n'occupe pas de locaux dans cette bourse du travail ! Le maire a affirmé au tribunal qu'il n'y avait aucune convention d'occupation alors que celle-ci existe depuis 1963 et été renouvelée en 1986 par un arrêté du conseil municipal ! Dès le rendu du jugement, les organisations syndicales ont appelé à la mobilisation contre ce passage à l'acte sans fondement. Malgré deux

Villejuif n'est pas à vendre

Les droits des travailleuses et des travailleurs non plus !

rassemblements à Villejuif, une occupation pacifique du hall de la Mairie, un rassemblement devant la Préfecture du Val-de-Marne, une journée "Portes Ouvertes" à la Bourse du travail, cela n'a pas suffi pour obtenir la réouverture de négociations avec le Maire qui campe sur la position.

Pire, il abreuve (par voie de tracts, par Facebook, dans le journal municipal...) la population de Villejuif de ses écrits dénonçant la violence, et l'extrémisme des organisations syndicales.

Même si elles se sont pourvues en cassation devant le Conseil d'Etat pour dénoncer les conditions de ce jugement, les organisations syndicales se trouvent depuis le 30 septembre sous la menace de la liquidation des astreintes demandées par le TA.

Dans la période actuelle, nous ne pouvons nous empêcher de penser que la fermeture de la Bourse du Travail fait plus qu'écho aux attaques globales et violentes du gouvernement Macron contre les droits des travailleurs et des travailleuses et les organisations qui les représentent et les défendent, les syndicats. La loi travail, à travers ses ordonnances anti-démocratiques, vise clairement à affaiblir les syndicats sur les lieux de travail et donc les capacités des salarié-es à se défendre: par la fusion des instances représentatives et la suppression de fait de délégués syndicaux sur leur lieux de travail, avec tout le cortège de mesures antisociales qui accompagnent ces mesures: facilitation des licenciements arbitraires etc. Fermer une Bourse du Travail, où que ce soit, accentuera encore le règne de l'arbitraire patronal et limitera les possibilités de recours et de lutte contre cet arbitraire.

Casser le droit du travail passe par

la volonté de casser les syndicats, la fermeture de la Bourse du Travail de Villejuif s'inscrit donc bien dans cette offensive du gouvernement, au service du Medef, contre l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

L'existence de ces bourses du travail ou maisons des syndicats est indispensable au maintien de liens interprofessionnels et au développement de la solidarité locale inter entreprises.

Parce que la Bourse du Travail, c'est là que viennent tou-te-s celles et ceux qui rencontrent des galères dans le boulot, et qui n'ont pas de syndicat pour les défendre. C'est d'elle que dépend tou-te-s celles et ceux qui travaillent dans des TPE. C'est la première interface entre les travailleuses et les travailleurs, les privé-e-s d'emplois, et la défense de leurs droits ! C'est aussi là que se forment les militant-e-s syndicalistes. Et pour le maire de Villejuif, c'est manifestement insupportable !

Devant l'obstination de ce maire, les organisations syndicales Solidaires, CGT, FSU, UNEF et FO du Val-de-Marne poursuivent la lutte pour le maintien de la Bourse du travail de Villejuif et de toutes les bourses du travail du département. C'est pourquoi, même si Solidaires 94 n'a pas d'UL en tant que telle à Villejuif, nous sommes totalement partie prenante de ce combat pour sauver cette bourse du travail, car sa fermeture autoritaire serait un précédent très inquiétant pour les libertés syndicales dans le département.

Nous exigeons que les travailleuses et les travailleurs de Villejuif comme d'ailleurs disposent de tous les outils indispensables à la défense et à conquête de leurs droits !

Les emplois aidés (et leur suppression)

Le monde associatif compte aujourd'hui 1,8 millions d'emplois salariés, ce qui correspond à 10% de l'emploi salarié du secteur privé en France. Le salariat associatif est marqué par une dualité entre engagement militant et statut professionnel. Il ouvre une opportunité de travail gratifiant au service de l'intérêt général, mais doit s'adapter à la complexité de travailler avec des employeurs bénévoles.



Le secteur associatif s'est très largement professionnalisé depuis les années 1980 avec un développement accru du salariat (bien qu'une très grande majorité des associations n'emploie aucun salarié) qui fait suite à la forte sollicitation des pouvoirs publics pour que le secteur associatif mène des politiques auparavant « réservées » à l'Etat (urgence sociale, démocratisation de la culture par exemple). Il devient ainsi un « opérateur public » à part entière. L'emploi associatif est porté par le bénéfice de politiques d'emploi spécifiques (emplois-jeunes nouveaux services, CUI/CAE, emplois tremplins, et dans une certaine mesure service civique), alors qu'il est parfois un piètre employeur : 53 %

des salarié.e.s associatifs sont en CDI contre 88 % dans le privé lucratif et 83 % dans la fonction publique, 50 % des emplois associatifs sont à temps partiels allant jusqu'à 70 % dans les seuls secteurs du sport et de la culture.

Une dichotomie très forte s'installe entre l'objet social même des structures associatives qui portent des notions d'éducation populaire, de progrès social, d'égalité et la réalité des conditions de travail des salarié.e.s au sein de ces structures.

La multiplication des contrats atypiques avec des mesures dérogeatoires au code du travail, la libéralisation du financement associatif (passage d'une logique de subvention de fonctionnement à une logique de mise en concurrence sur des marchés ponctuels), la porosité entre le statut de bénévole et de salarié entraînent le secteur associatif vers une « chalandisation du social » qui fait perdre le sens même du travail associatif et vers une précarité accrue pour les salarié.e.s qui font vivre les associations.

Quel sens a le travail associatif

“Nous défendons la requalification de ces contrats en emploi pérenne”

dan s le secteur associatif



quand nous assurons toujours plus de missions et de tâches avec moins de moyens ? Quand nous passons plus de temps à réaliser des comptes-rendus et à justifier d'une action qu'à mener l'action en elle-même ? Comment défendre les plus démunis, porter un discours politique progressiste en étant soi-même précaire et mal payé ?

La suppression des contrats aidés, reflet de la vision jacobine de l'État du monde associatif comme « sous-fonction publique ».

La suppression brutale et inique des contrats aidés sont le reflet de la vision jacobine qu'à l'État du monde associatif et de ses salarié.e.s : une « sous-fonction publique » mobilisable et jetable à tout moment pour faire réaliser des missions d'intérêt général à bas coûts par des salarié.e.s précaires mais engagé.e.s. En quelques dizaines d'années, l'État a fait du secteur associatif un laboratoire du néolibéralisme. Le secteur associatif dont les objectifs initiaux étaient de jouer un rôle de contre-pouvoir à la puissance publique et de porter une alternative à la société marchande se retrouve aujourd'hui entièrement dépendant des miettes que veut bien lui donner l'État (appel à projet à bas coûts, « volontaires » payées

573 euros par mois, contrats aidés, etc.).

Les premières victimes de ce constat sont les salarié.e.s associatifs. Isolé.e.s dans leurs structures (55 % des associations employeuses ne comptent qu'un.e à deux salarié.e.s), engagé.e.s et militant.e.s, ils et elles peinent à faire entendre leurs voix alors même que leurs travaux perdent de leur sens ou que leurs conditions de travail sont très dégradées.

La mobilisation pour la requalification des contrats aidés en emploi pérenne

Depuis le mois d'Août, ASSO Solidaires n'a cessé de se mobiliser pour défendre les droits et l'emploi des personnes en contrats aidés en recensant les emplois aidés supprimés et l'impact de ces suppressions d'emplois sur les structures et sur le public bénéficiaire (www.syndicat-asso.fr/cartocrise) et en organisant la lutte dans la rue pour défendre les plus précaires.

Deux rassemblements Franciliens ont eu lieu les 26 septembre et 18 octobre et une journée de grève et de mobilisation nationale interprofessionnelle a eu lieu le 10 novembre avec l'appui de l'Union Syndicale Solidaires et des structures syndicales qui se reconnais-



sent dans les revendications défendues par notre syndicat. Notre mobilisation doit continuer à s'amplifier pour mettre fin à ce plan social massif.

Notre syndicat ne défend pas le dispositif des contrats aidés qui précarise encore davantage les salarié.e.s associatifs, nous défendons la requalification de ces contrats en emploi pérenne et un financement durable à la hauteur des besoins pour le secteur associatif et pour le secteur non-marchand.

Que défendons-nous pour les salarié.e.s pour un emploi associatif de qualité ?

- Maintien et CDI-sation de tous les salarié.e.s en contrats aidés et en contrats atypiques et abrogation des mesures dérogatoires au droit du travail.
- Abrogation des exonérations patronales attachées à certains contrats (CUI-CAE) et aux bas salaires (CITS) pour la préservation de notre modèle social basé sur la solidarité.
- Généralisation des subventions pluriannuelles au fonctionnement (type Convention Pluriannuelle d'Objectif, CPO) afin de pérenniser les emplois associatifs.
- Organisation d'élections « Délégué du Personnel » et l'ouverture des droits IRP à toute association, quel que soit le nombre de salarié.e.s ;
- Une convention collective pour toutes et tous ;
- Obligation de formation sur les « responsabilités employeurs » pour tous les membres du bureau d'une association.



Photos : © Serge D'IGNAZIO

La marche de

Depuis le 18 septembre 2017, tous les jours dans un premier temps et une à deux fois par semaine depuis le 19 octobre, les hospitaliers sont appelés à marcher.

L'idée est partie de la nécessité pour quelques uns d'entre eux de briser l'omerta, de dénoncer la réalité de nos établissements, de cesser de faire croire que tout va bien. Nous devons alors marcher jusqu'au 2 novembre pour finir devant le siège social de l'APHP le jour où Martin HIRSCH, son directeur général proposait son bilan social aux représentants du personnel. A l'occasion nous lui avons rappelé le nôtre de bilan, 7 suicides de collègues sur l'institution.... Les draps mortuaires et les cercueils finiront d'indisposer le directeur général qui ajournera l'instance, comme un feu vert aux forces de police de charger et gazer les militants présents. Loin de nous dissuader, cette violence nous conforte dans notre envie d'en découdre, d'aller

jusqu'au bout. Les marches ont repris et durent depuis. Les témoignages s'y font plus nombreux et la souffrance des collègues, la perte de sens au travail, l'absence de visibilité à long terme s'agissant de l'hôpital, convainquent de la justesse du combat. Cette lutte a d'ailleurs vocation à dépasser le cadre institutionnel et porte par ces revendications les demandes de tous les hospitaliers quand il s'agit de mettre un moratoire à toutes les restructurations de la carte sanitaires, à tous ces regroupements qui n'en finissent plus de dégrader les conditions d'accès aux soins, quand il s'agit de redéfinir les organisations de travail pour mieux conjuguer vie privée et professionnelle, quand il convient de réclamer des salaires à la hauteur de nos engagements et



s hospitaliers

"Nous devons dès aujourd'hui construire le rapport de force qui nous permettra de gagner de meilleurs budgets"


responsabilités.

Nous avons alors suivi avec attention la marche des hospitaliers de Millau et appelons en Ile de France comme sur l'ensemble du territoire à l'amplification des marches. Sans résistance de notre part, le gouvernement a la voie grande ouverte vers la casse de l'hôpital public par étranglement financier et la privatisation de la santé et de la protection sociale.

Née de l'expérience de la marche pour la protection de l'enfance de juin dernier, appliquée à l'hôpital, la marche des hospitaliers de l'APHP à l'appel de SUD-Santé sociaux doit aujourd'hui permettre la mobilisation plus large du secteur. Si les conditions qui nous sont appliquées depuis de trop nombreuses années nous ont conduits dans le

mur, les contraintes que nous propose Macron et son gouvernement nous condamnent encore un peu plus.

Nous devons dès aujourd'hui construire le rapport de force qui nous permettra de gagner de meilleurs budgets, pour l'égalité d'accès aux soins, pour une meilleure prise en charge des patients, pour de meilleures conditions de travail. Nous envisageons une assemblée générale des hospitaliers sur l'île de France d'ici à la mi-décembre pour mettre en place la lutte dès le début 2018.

Ambitieux diront certains, juste à la hauteur de l'enjeu pour nous autres ! Celui qui engage un combat peut le perdre mais celui qui ne l'engage pas a déjà perdu... 



La Poste :



Depuis plusieurs années, la Poste tout en augmentant la charge de travail ne fait que détruire l'emploi et les positions de travail – solde négatif pour l'emploi en 2016 : - 6 695 (-2.82 %) passant de 237 384 à 230 689 personnes tout en se gavant de privilèges fiscaux par le biais du CICE à l'instar d'entreprises bénéficiaires comme Carrefour ou la Société Générale . Avec 849 millions d'euro nets pour l'exercice 2016, le groupe La Poste affiche cette année encore des profits considérables, en hausse de 33 %. Une large campagne de publicité orchestrée par la Poste suscite l'interrogation: en effet cette entreprise privée tire une nouvelle ficelle afin d'engranger des bénéfices : « Veiller sur mes parents ». Après avoir développé des services (relevage des compteurs électrique, portage de nourriture pour chiens...) afin de palier la baisse, réelle ou supposée, du trafic du courrier tout en culpabilisant les agents de la Poste qui sont accusés de se tourner les pouces, elle se rue sur la sil-

ver economy, nouveau marché florissant du business de nos aînés-es.

Ce business qui profite du papy-boom – phénomène qui, selon l'INSEE, a explosé en 2017 – ne laisse pas indifférent la Poste profitant de la dégradation des services publics d'aide aux personnes du 3^e âge. Le but affiché de ce produit, « Veillez sur mes parents », est de rendre visite aux personnes âgées afin de prendre des nouvelles et de rassurer les proches. Il est bien évident que cette offre commerciale repose sur la régularité et non la durée donc la quantité et non la qualité. Rappelons le temps où les facteur-trices étaient un lien social auprès des usager-es, temps révolu où un geste amical, une petite course se faisait volontairement, temps révolu laissant la place au lien commercial.

Sur Paris, 23 client-es ont été pris en charge par cette offre commerciale avec des remon-tées, selon la Poste, insatisfaisantes avec des refus des

la ruée vers l'or gris

bénéficiaires, des offres inadaptées aux besoins des personnes visitées. Une offre commerciale qui a du mal à démarrer, n'est pas prestataire d'aide à la personne qui veut surtout quand on connaît la façon dont l'entreprise traite ses propres agents. Mais une nouvelle offre commerciale, encore en expérimentation, peut nous laisser perplexes : « Savourer chez vous » (sic). Cette expérimentation faite à Wis-sous (91) chez 30 personnes, en partenariat entre la Poste et l'entreprise multi-service Elior, propose la livraison de plateaux repas au domicile de personnes du 3^e âge. L'offre commerciale propose de livrer et la mise au réfrigérateur des repas mais aussi, plus étonnant, les agents doivent qualifier les alertes santé et hygiène du réfrigérateur et du logement. Jusqu'à preuve du contraire, les agents de la Poste n'ont aucune qualification afin d'apporter ce genre d'aide aux personnes âgées. Il est ainsi saugrenu qu'un service soit confié à des agents de la Poste et qui nécessite une formation afin de déceler les problèmes d'hygiène et sanitaire.


Cette silver economy, dont la Poste tente, tant bien que mal, de se tailler une part, découle de la destruction d'un service public consacré à l'accompagnement et aux soins des personnes du 3^e âge. Nous voyons depuis plusieurs années une dégradation des EPHAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) des fonctions publiques hospitalières et des fonctions publiques territoriales mais aussi la dégradation de ceux relevant du secteur privé non lucratif (associations, mutuelles, fondations...).

Par souci d'économiser sur l'immobilier, les établissements sont le plus souvent construits dans la périphérie des villes, loin de toute vie

sociale, des commerces, arrachant les personnes accueillies à leur cadre amical, familial. Le manque criant de personnel limite leur intervention aux actes essentiels (repas, toilettes...) au détriment des activités pourtant indispensables au maintien et à la stimulation des capacités physiques et intellectuelles des résident-es.

L'union syndicale Solidaires Paris et les autres unions départementales d'Île-de-France restent vigilantes et revendiquent un véritable service public du troisième âge

Il faut également pointer du doigt une présence médicale de plus en plus restreinte se limitant souvent au renouvellement des ordonnances. Le manque de budget et de subvention aux établissements hospitaliers et territoriaux laisse aux rapaces les mains libres afin de réduire la détresse des personnes âgées en valeur monétaire.

La dégradation du service de prise en charge rendu aux personnes âgées et la prise de risques quotidienne de soignant-es qui se retrouvent hors du cadre réglementaire ne sont que les conséquences de l'austérité qui s'impose dans tous les services publics au grand bénéfice d'une poignée d'entreprise qui se ruent sur cet or gris. L'union syndicale Solidaires Paris et les autres unions départementales d'Île-de-France restent vigilantes et revendiquent un véritable service public du troisième âge. Avec les structures syndicales SUD Santé Sociaux, SUD Collectivités Territoriales et SUD PTT, elles dénoncent la crise d'austérité qui touchent les services à la personne mais aussi contre-attaquent face aux entreprises plus préoccupées par le profit qu'au réel bien-être des usager-es. 

Annexe de l'arrêté du 27 octobre 2017

Liste des défenseurs syndicaux présentés par Solidaires Ile-de-France pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2020

Le défenseur syndical : quel est son rôle ?

Depuis le 1^{er} août 2016, le défenseur syndical exerce des fonctions d'assistance ou de représentation devant les Conseils de prud'hommes et les Cours d'appel en matière prud'homale.

ABOULAICH Insaf	Juriste	06 60 97 85 50
AKTOUCHE Hichem Karim	chargé de mission	01 40 55 58 22
ALEXANDRE Dominique	chargé en propriété intellectuelle	06 81 44 02 34
ALIAS Sylvain	responsable associatif	06 72 27 25 27
ASIBU SOMONA Alphonse	Opérateur Vidéo projection	06 65 14 96 15
ASTRE Jean-Paul	Infirmier psychiatrique	06 19 96 94 77
UM Anousone	conseiller multi média	01 44 62 12 20
BAKEROOT Bertrand	moniteur d'atelier ESAT	06 52 52 17 83
BECKER Gérard	Retraité	06 07 65 24 52
BELAÏD Mehenna	agent d'accueil et de surveillance	01 40 15 82 68
BELHADJ SALAH Nabila	marketing digital business development	06 80 25 73 65
BELLOISEAUX Vincent	postier permanent syndical	06 64 28 88 77
BEN AMAR Amine	Cadre Ingénieur	06 14 85 18 79
BEN EL KHEZNADJI Abdel Ghani	Ouvrier d'encadrement	06 13 97 50 84
BENCHEIKH Saïd	Préparateur Logistique	06 85 17 85 18
BILLE EPEE Samuel	agent de sécurité	06 59 37 46 32
BLANCHE BARBAT Romain	Agent SNCF	01 42 05 00 82
BLANCHOT Régis	Postier	01 40 18 79 99
BLE Ouloa Yvonne	Monitrice Educatrice	06 26 17 93 44
BLESS Yves	Mathématicien	06 24 49 44 90
BOUDJEMLINE Lyes	Agent Sécurité Incendie	06 46 82 32 25
BOUGE Viencent	Postier	06 03 62 22 99
BOUNI Kamal	Technicien Banques	06 72 50 12 30
BOURGEOIS Christopher	Responsable Maintenance	06 12 56 83 76
BROCHE Dominique	Retraité	06 75 79 65 58
BRUMANT Michaël	conseiller de vente	06 50 00 15 56
BRUNEEL Frédéric	conducteur de travaux	06 71 21 44 23
BUTIN Patrick	programmeur dessinateur	06 32 88 34 86
CALLIOT Christophe	informaticien	06 83 53 70 61
CARAMAN Nelly	aide soignante	06 85 55 69 95
CARIOU Loic	informaticien	01 44 62 12 20
CARRENO Daniel	retraité	07 81 14 46 80
CISHIMBI Badibanga	SSIAP2	07 51 07 44 10
CLEMENT Benoit	responsable associatif	06 89 38 00 56
COLARD Matthieu	Agent de service	01 42 05 00 82
CORAL Emmanuel	caissier vendeur	06 86 04 44 31
COSTA Francesco	Hôte d'accueil	06 46 89 78 65
COULIBALY Abdoulaye	Consultant Informatique	06 32 68 49 82
COURTOIS COURRET Laurent	chef d'équipe	06 50 34 31 82
DEGL'INNOCENTI Stéphane	éducateur spécialisé	06 25 73 33 11
DEGOUSEE Laurent	animateur commerce	01 40 55 58 22
DENOYELLE Jean-François	Agent SNCF	06 34 57 55 38
DI PONZIO Antony	Conseiller commercial	06 35 51 53 89
DIAKITE Diourou	agent de maitrise	06 79 02 81 77
DIAWARA Karouga	agent de sécurité Incendie	06 66 51 78 13
DJURDJEVIC Sladjane	Salarié associatif	01 40 55 58 22
DRAYTON Jeanne	Plombier	06 52 47 07 69
DULIEU Bertrand	Formateur pour Adultes	06 07 42 18 70
DUPUITS Patrick	Educateur spécialisé	06 33 25 30 93
EL MAHROUSS Mohamed	Maître d'hôtel	06 80 12 90 73

EL MATOUSSI Makram	Agent SNCF	01 42 05 00 82
FRISULLI Jean Louis	postier	01 40 18 79 99
GHANDRI Toufik	Agent Sécurité Incendie	07 68 24 11 19
GOSSELIN Georges	Technicien Chauffagiste	06 32 73 70 32
GRANVILLE Samira	chargée de clientèle	06 15 02 78 39
GUILLEREY Bernard	Technicien	06 70 93 61 51
HADDAD Bassem	Ingénieur Consultant	06 09 99 11 05
HAMMAMI Mehdi	Technicien Banques	06 51 66 50 72
HARDY Julien	Responsable Secteur logistique	06 85 53 73 74
HLAOUI Aouatef	Administratrice de formation	06 66 41 57 43
IBARA Nathalie	Secrétaire d'Agence	06 60 59 67 28
KABADI BAULE Elisabeth	chargé d'exploitation	06 25 48 01 12
KERDAGH Aicha	Sans emploi	06 81 96 04 92
KHENNICHE Mohamed	Technicien Banques	06 66 61 04 12
KOEBEL Vincent	Conseiller Emploi	06 63 29 19 32
KOFFI Charlemagne	Chef d'équipe des services de sécurité incendie	06 25 05 85 85
KOÏTA Moussa	conseiller de vente	06 89 60 10 23
KONATE Samba-Lamine	Chef d'Equipe Sécurité Incendie	06 16 43 69 72
LAKHAL Torkia	Gestionnaire en banques	06 09 96 38 40
LALAU Richard	Formateur pour Adultes	07 85 43 48 03
LAPAIRE Mélanie	Hotesse Accueil	06 46 36 52 25
LOPEZ Jean Paul	Retraité	06 89 88 13 76
MAHDOUI Hanene	Technicienne Banque	06 24 50 18 04
MAZA Nacer	Agent de Sureté	06 63 09 81 86
MESSACI Sabrina	Conseiller relation abonné	06 38 17 29 65
MEUDEC Erwan	agent de sécurité	06 69 18 18 54
MOKRI Lyazid	Chef d'équipe SSIAP2	06 35 33 18 44
MONTFUMAT Geneviève	éducatrice spécialisée	06 67 56 43 60
MORA Lucie	employée d'administration	01 40 18 79 99
MOREL BOULBEN Aline	Educatrice Spécialisée	06 26 72 66 68
MOULIE Gisèle	retraîtée de la poste	01 48 51 05 93
NOLOT Pierre	Retraité Journaliste	01 48 04 74 53
NOUNGA Jacques Antoine	employé prévention sécurité	07 81 70 58 31
PAGNERRE Joël	Secrétaire	06 80 31 52 69
PEIGNEY Sébastien	secrétaire	06 21 07 43 09
PETRIARTE Patrice	administrateur adjoint	06 44 97 13 65
PEYREGA Fabrice	Retraité	07 77 97 67 91
POIRIEZ Francky	Responsable de site	06 50 00 91 72
POPESCU Cristian	chef d'équipe sécurité incendie	06 60 98 87 30
POULAIN Véronique	Chargée de mission	01 40 55 58 22
QUASHIE Octave	postier	06 88 55 73 28
QUELEN-YAMAGUCHI Hervé	Postier	06 44 73 42 96
RABEH Imad	Agent SNCF	06 24 83 19 31
RAMOS Carlos	ingénieur logiciel	06 83 88 76 48
RANGUIS Cécile	Agent SNCF	06 10 14 73 45
RICCI- ATABAKI RAD Maryline	secrétaire de direction	06 30 84 82 40
RICHARD Stéphane	chef d'équipe sécurité incendie	07 81 98 11 88
ROBERT Joffrey	agent courrier	06 52 52 02 17
RODRIGUEZ Antoine	collaborateur parlementaire	06 46 02 13 51
SADOUN Fodil	chef d'équipe sécurité incendie	06 24 46 54 56
SAINT FELIX Isabelle	Responsable de site	07 82 17 62 31
SALI Semir	Gestionnaire en banques	06 10 50 47 71
SALMI Mohammed	conseiller relation consommateur	06 52 46 48 44
SAMSON Willem	responsable juridique	01 40 18 18 10
SAVADOGO Mohamed	agent de sécurité Incendie	06 01 14 04 61
TRIPET Pascal	Technicien - Atelier	06 89 02 96 59
ULLDEMOLINS Pierrette	monitrice principale	06 50 46 14 67
VAUTOUR Christine	comptable	06 21 41 03 89
VAYER Véronique	agent de sûreté aéroportuaire	01 40 18 79 99
ZYANI Ali	Postier	06 95 28 06 35
ZINENBERG Pierre	agent d'accueil et de surveillance	01 40 15 82 68
ZONZINI Luigina	Credit Manager	06 25 41 26 52
ZWOBADA olivier	Factotum	06 11 53 89 68

Conseillers du salarié

Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux), le salarié convoqué à un entretien préalable à un licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail peut se faire assister lors de cet entretien par un conseiller du salarié inscrit sur la liste du département où aura lieu l'entretien préalable.

Liste des conseillers du salarié des Hauts-de-Seine (92)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
BENJEDDIG Abdoullah BENIKHLEF Rachid BERNADIN Bruno BOUNI Kamal HAMMAMI Mehdi LEBELLEC Philippe PIMBA José SAVERIMOUTOU Euloge Joseph	92 Sud	Tous secteurs	Solidaires 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne Colombes	01 42 42 71 82

Liste des conseillers du salarié des Yvelines (78)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ALIAS Sylvain	Montigny le Bretonneux, Saint Quentin en Yvelines	Association	Solidaires 140 Avenue Maréchal Leclerc 78670 Villennes Sur Seine	06 72 27 25 27
BAYECHE Lofti	Guyancourt, Saint-Quentin en Yvelines	Propreté		06 20 15 38 11
BRUNEEL Frédéric	Nord Yvelines	Télécommunication		06 71 21 44 23
LAKHAL Torkia	Poissy	Banque		06 09 96 38 40
SALI Semir	Poissy	Banque		06 10 50 47 71
GUESDON Pascal	Tout le département	Technicien		06 73 31 61 78

Liste des conseillers du salarié de l'Essonne (91)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
CAMARA Mamadou	Tout le département	Conducteur receveur	Solidaires Place du Général de Gaulle La poste - 91000 Evry	06 73 19 22 52
EL AMRANI Moulay-Rachid		Conducteur receveur		06 25 71 14 82
EL KHARTI Abdelhak		Conducteur receveur		06 45 87 69 99
HAJI Reda		Conducteur receveur		06 52 40 79 48
HOU Mustapha		Conducteur receveur		06 49 68 58 51
NSUKA Catherine		Educatrice spécialisée		01 60 77 87 95

Liste des conseillers du salarié du Val-de-Marne (94)

Nom et Prénom	Qualité	Zone intervention	Adresse	Téléphones
DELABBES Mohamed	Chauffeur	Val de Marne	Maison des syndicats Créteil	06 08 68 10 22
METROUNI Harmou	Préparateur de commandes	Val de Marne	Maison des syndicats Créteil	06 50 74 03 52

Solidaires en Ile-de-France

Liste des conseillers du salarié de Seine-et-Marne (77)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ALEXANDRE Dominique	77 sud	Chargé de propriété intellectuelle	UD Solidaires 77 629 Rue d'Egrefin - BP 584 77016 Melun Cedex	06 81 44 02 34 solidaires77@orange.fr
AQUINO Julien	77	Cadre commerce Grande distribution		06 29 54 23 77 akino_94@hotmail.fr
BENCHEIKH Saïd	Meaux et alentours	Préparateur logistique		06 85 17 85 18 said.bencheikh@hotmail.fr
BOUIN Caroline	77	Responsable de magasin Grande distribution		06 58 97 93 79
LACAILLE Christelle	Marne-la-Vallée	Juriste		06 83 56 57 36 solidaires77@orange.fr
LECLERC Louis	77 Sud	Enseignant		01 60 71 15 78 solidaires77@orange.fr
MUZAS LAMARCA Stéphane	77	Préparateur commerce		06 44 05 51 29 mr.ste@hotmail.fr
NOPPE Eric	77 Nord	Agent de la Poste		01 60 56 99 40 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Sidi Mohamed	77 Sud	Consultant SIRH		07 77 07 43 84 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Omar	77 Sud	Chauffeur poids Lourds		06 49 80 06 65 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Yamna	Melun et alentours	Chef de service éducatif		06 78 01 27 04 solidaires77@orange.fr

Liste des conseillers du salarié de Seine-Saint-Denis (93)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ARNUEL Jean-Claude	93 Nord Est	Comptable	UL Bondy 2, rue Auguste Apollinaire 93140 Bondy	01 48 47 80 64
BALLIN Denis	93 Centre	Boucher	UL Montreuil - Bourse du Travail 24, rue de Paris 93100 Montreuil	06 28 06 23 98 01 48 51 05 93
BRIGANTI Michel	93 Centre	Juriste	UL Saint-Denis, 9/11 rue Genin, 93200 Saint-Denis	06 73 23 09 93 01 55 84 41 33
CARAMAN Nelly	93 Nord Est	Agent de la santé	UL Bondy	01 48 47 80 64
COUZIS Georges	93 Centre	Juriste	UL Montreuil	06 25 23 26 00 01 48 51 05 93
GRANGER Dominique	93 Nord Est	Assistante de direction	UL Montreuil	06 11 61 17 99 09 86 25 53 98
HENNEBERT Marc	93 Nord Est	Postier	UL Saint-Denis	01 60 56 99 40
OWAN Vanessa	93 Nord-Ouest	Infirmière	UL Saint-Denis	06 18 63 03 54
SOVEAUX Sylvie	93 Nord-Ouest	Conseillère Commerciale	UL Saint-Denis	06 89 93 70 56 01 55 84 41 33
SAHEB Bremtane	93 Nord-Ouest	Facteur	UL Saint-Denis	06 46 57 16 99
TEIRLEINCK Jamila	93 Centre	Juriste	UL Montreuil	06 68 92 86 23
WOJCIK-MISZTAL Karine	93 Nord Ouest	Opératrice UEP	UL Saint-Denis	07 82 38 35 44

Liste des conseillers du salarié de Paris

Solidaires Paris - 31, rue de la Grange Aux Belles - 75010 Paris / SNJ (journalistes) - 33, rue du Louvre - 75002 Paris

Nom et Prénom	Secteurs d'Activité / Profession	Téléphones	Nom et Prénom	Secteurs d'Activité / Profession	Téléphones
Abello Sandrine	Conseillère Télécommunications	06 74 35 54 66 01 44 62 12 25	MAHE Patrick	Conseiller commercial Télécommunications	06 81 48 09 60 01 44 62 12 25
BILLE-EPEE Samuel	Agent de sécurité	06 59 37 46 32	MBOUNGOU INGOMA Innocent	Restauration ferroviaire	06 22 47 69 95
BOURDY Fabien	Conseiller financier	01 44 62 12 10	PADYCHE Claire	Journaliste	01 42 36 84 23
CALLIOT Christophe	Informatique	06 83 53 70 61	PETRIARTE Patrice	Assemblée Nationale	06 44 97 13 65
DRAYTON Jeanne	Industrie	06 52 47 07 69	POPESCU Cristian	Agent de sécurité	06 60 98 87 30
ELHADJ-DJIBRIL Dieng	Hôtel Café restaurant	06 31 63 57 50	QUELEN-YAMAGUSHI Hervé	Guichetier La Poste	06 44 73 42 96
EL MAHROUSS Mohamed	Hôtel Café restaurant	06 80 12 90 73	REKIK Lahouari	Commerce	06 31 27 84 15
HACHEMANE Lamia	Hôtel Café restaurant	06 98 06 72 68	RODRIGUEZ Antonio	Association	06 44 97 13 65
LETORT Laurent	Hôtel Café restaurant	01 40 07 36 35	SOTTO Philippe	Journaliste	01 42 36 84 23
LEVY Laurent	Hôtel Café restaurant	06 81 00 75 52	TEYSSOU Denis	Journaliste	01 42 36 84 23

Permanences des syndicats SOLIDAIRES en Ile-de-France Conseil et défense des salarié-es isolé-es

Droit du travail, permanences interprofessionnelles

Solidaires Paris

Tous les mardis, 13h-18h
(Hors manifestations et jours fériés)
13, rue d'Armaillé, Paris 17^e
Métro lignes 1, 2 et 6 & RER A station Charles de Gaulle Etoile (Sortie 5, Avenue Carnot)

Permanence juridique et syndicale interprofessionnelle à destination des salariés du privé pour des questions relevant du droit social. Cette permanence est accessible sans rendez-vous et sans adhésion préalable.

En outre Solidaires Paris participe à une permanence intersyndicale à la bourse du travail, permanence qui se tient tous les jours. Cette permanence se tient sans rendez-vous, les inscriptions se font à partir de 08h.

Bourse du travail de Paris, bâtiment principal - 3, rue du Château d'Eau, Paris 10^e
Métro lignes 3, 5, 8, 9 et 11, station République

Union locale Solidaires Saint-Denis

Le mercredi après midi de 14h à 18h
Bourse du travail de Saint-Denis
3^e étage salle 304 - 9, rue Génin, Saint-Denis
solidaires-saint-denis@solidaires.org
Métro ligne 13 station Saint-Denis Porte de Paris.

Union locale Solidaires Montreuil

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi
Bourse du travail de Montreuil,
24, rue de Paris, Montreuil
Tél. : 01 48 51 05 93
solidairesmontreuil@wanadoo.fr
Métro ligne 9 station Croix de Chavaux

Sur rendez vous par mail à solidairesmontreuil@wanadoo.fr (pour les salariés habitant ou travaillant sur la partie sud du département de la Seine Saint Denis).

Union locale Solidaires Bondy

Du lundi au vendredi de 09h à 17h.
fermé le mercredi
2, rue Guillaume Apollinaire, Bondy
Tél. : 01 48 47 80 64
Rer E, Tram 4 station Bondy

Solidaires Créteil

Le vendredi de 14 à 18h

Maison départementale des syndicats au 11, rue des Archives, Créteil
Tél. : 01 43 77 06 42

solidaires94@wanadoo.fr

Métro ligne 8 station Préfecture de Créteil

Droit du travail, permanences par secteur

Pour les salarié-es du commerce, des services et des particuliers employeurs :

Sud Commerces et Services

Le mardi de 14h à 18h

13, rue d'Armaillé, Paris 17^e

Tél. : 01 40 55 58 22

sudcommerce@yahoo.fr

Métro lignes 1, 2 et 6 & RER A station Charles de Gaulle Etoile (Sortie 5, Avenue Carnot)

Pour les salarié-es de la restauration :

Sud Hôtellerie

Restauration SNHR

Le mardi de 13h30 à 18h

Tél. : 01 44 85 37 86

snhr@orange.fr

13, rue d'Armaillé, Paris 17^e

Métro lignes 1, 2 et 6 & RER A station Charles de Gaulle Etoile (Sortie 5, Avenue Carnot)

Pour les salarié-es de la santé, du social et de l'aide à domicile :

Sud Santé Sociaux Paris

Le mercredi de 18h à 20h

Bourse du travail de Paris, annexe Varlin - 85, rue Charlot Paris 3^e

Tél. : 01 44 78 54 73

contact@sudsantesociaux75.fr

Métro lignes 3, 5, 8, 9 et 11 station République

Sud Santé Sociaux Seine-Saint-Denis CHS Ville Evrard

2, av Jean Jaurès, Neuilly-sur-Marne

Tél. : 01 43 09 33 94

sudve93@gmail.com

Pour les salarié-es de la prévention sécurité :

Sud Solidaires Prévention et Sécurité

Tél. : 01 40 18 18 11

sud.solidaires.prevention.secu@gmail.com

31, rue de la Grange-aux-Belles

Paris 10^e - sur rendez-vous

Métro ligne 2 station Jaurès ou

Colonel Fabien

Pour les salarié-es de la Culture :

Sud Culture

Sur RDV les mardis et jeudis après-midi de 14h à 18h.

Tél. : 01 40 15 82 68

61, rue Richelieu Paris 2^e

Pour les salarié-es du nettoyage :

Sud Nettoyage

Le jeudi après midi de 12h à 18h.

Tél. : 01 42 39 55 04

31, rue de la Grange-aux-Belles

Paris 10^e

Métro ligne 2 station Jaurès ou

Colonel Fabien

Pour les salarié-es des associations (hors secteur santé/social/aide à domicile)

ASSO

Tous les premiers mardis du mois de 19h à 21h. Sur RDV à asso.iledefrance@yahoo.fr

31, rue de la Grange-aux-Belles

Paris 10^e

Métro ligne 2 station Jaurès ou

Colonel Fabien

Pour les salarié-es de l'enseignement privé :

Sundep Paris

Tous les vendredis de 14h à 18h sauf vacances scolaires sans rendez-vous bureau 527 - 3, rue du Château d'Eau 75010 Paris

Métro République

La permanence est ouverte à toutes celles et ceux qui sont salarié-es de l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat ou hors contrat, de la formation, qu'ils-elles soient enseignant-es ou autres.

Droit du séjour, permanences

Solidaires Paris

Le vendredi de 17h30 à 19h

31, rue de la Grange-aux-Belles

Paris 10^e

Métro ligne 2 station Jaurès ou

Colonel Fabien

Union locale Solidaires

Montreuil

Attention ! Cette permanence est suspendue, seuls les dossiers en cours sont traités les mardis et mercredis de 14h30 à 19 h

Bourse du travail de Montreuil,

24, rue de Paris, Montreuil

Tél. : 01 48 51 05 93

solidairesmontreuil@wanadoo.fr

Métro ligne 9 station Croix de Chavaux

Solidaires Créteil

Le vendredi de 14h à 18h

Maison départementale des syndicats au 11, rue des Archives, Créteil
Tél. : 01 43 77 06 42

solidaires94@wanadoo.fr

Métro ligne 8 station Préfecture de Créteil



Connaître ses droits
pour les faire appliquer



**La démission
en 7 questions**

Connaître ses droits
pour les faire appliquer



**Le bulletin de paie
en 7 questions**

Connaître ses droits
pour les faire appliquer

FREDERIC LEFEBVRE PROPOSE LE
TÉLÉTRAVAIL PENDANT UN ARRÊT MALADIE



**Les arrêts maladie
en 5 questions**

Fiches réalisées par Solidaires afin de mieux connaître ses droits... pour les faire appliquer !

Solidaires, un outil au service des salariés quel que soit leur statut

Fiche 0 : Le contrat à durée déterminée en 14 questions

Fiche 1 : Le Congé individuel de formation en 10 questions

Fiche 2 : Le congé parental en 11 questions

Fiche 3 : Grossesse et travail en 12 questions

Fiche 4 : Les congés payés en 10 questions

Fiche 5 : La démission en 7 questions

Fiche 6 : Le Droit individuel à la formation en 10 questions

Fiche 7 : Le droit de grève en 11 questions

Fiche 8 : Les jours fériés et les ponts en 6 questions

Fiche 9 : Licenciement (préavis, congés payés et indemnités) en 10 questions

Fiche 10 : La rupture conventionnelle du CDI en 5 questions

Fiche 11 : Les sanctions disciplinaires et le règlement intérieur en 7 questions

Fiche 12 : Le temps partiel en 6 questions

Fiche 13 : Le bulletin de paie en 7 questions

Fiche 14 : Le cumul d'emploi en 10 questions

Fiche 15 : Les heures supplémentaires en 5 questions

Fiche 16 : Les arrêts maladie en 5 questions

Fiche 17 : Le travail de nuit en 6 questions

Fiche 18 : Le conseil de prud'hommes en 10 questions

Fiche 19 : Les congés sabbatiques et les congés sans solde en 7 questions

Fiche 20 : Les accidents du travail en 6 questions

Fiche 21 : Le télétravail en 7 questions

Fiche 22 : La validation des acquis de l'expérience en 7 questions

Fiche 23 : Le contrat de travail en 6 questions

Fiche 24 : Le harcèlement moral en 7 questions

Fiche 25 : Le harcèlement sexuel en 7 questions

Fiche 26 : L'entretien préalable en 7 questions

Fiche 27 : La vidéosurveillance au travail en 7 questions

Fiche 28 : Les conséquences de l'inaptitude en 4 questions

Fiche 29 : La saisie des rémunérations en 5 questions

Fiche 30 : La prise en charge des frais de transports collectifs par l'employeur en 7 questions

Fiche 31 : La prise en charge des frais de transports individuels par l'employeur en 5 questions

Fiche 32 : Le salaire en 7 questions

Fiche 33 : Le travail le dimanche en 7 questions

Fiche 34 : Les accidents du travail en 7 questions

Fiche 35 : La prise d'acte de la rupture du contrat de travail en 7 questions

Fiche 36 : L'apprentissage en 11 questions

Fiche 37 : Salariés du particulier employeur